

**FERRATON PERE ET FILS RESTE FIDÈLE À SON ENGAGEMENT  
EN FAVEUR DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**



**La Région**  
Auvergne-Rhône-Alpes

*Dans le cadre du Programme Agriculture, La société FERRATON PERE ET FILS a bénéficié d'une subvention de la Région Auvergne Rhône Alpes en vue de l'acquisition d'un treuil.*

*Grâce à ses nombreux avantages qui sont notamment : la réduction du risque d'asphyxie des racines et de la biomasse des sols, la diminution de l'imperméabilité des sols et du risque d'érosion, la facilitation de la décomposition des matières organiques et minérales pour une meilleure productivité de la vigne, ce treuil permet à la société FERRATON PERE ET FILS, de rester fidèle à son engagement en faveur de la protection de l'environnement.*

***La Région Auvergne Rhône Alpes a participé au financement de ces projets.***